

# DQ45 Questions au promoteur du 15 juillet 2015

---



Arianne Phosphate

21 juillet 2015

*Pour de qui a trait à la distribution du GNL pour les camions, le site de services serait dans le parc industriel de la municipalité de Saint-Fulgence près de la route 172.*

### **Question 1**

*Quelle serait la localisation et la configuration du site ainsi que la nature et la taille des réservoirs (volume, dimensions) ainsi que des équipements de distribution qui seraient mis en place dans le parc industriel ? Comment le parc serait alimenté en GNL?*

### **Réponse :**

A priori, Ariane Phosphate a sécurisé son approvisionnement en GNL avec Gaz-Métro qui pourra répondre à ses besoins. Ariane Phosphate ira en processus d'appel d'offres pour l'approvisionnement en GNL, incluant tout le service relié à la manipulation et aux opérations. C'est donc le fournisseur qui déterminera la configuration et les dimensions des réservoirs et qui demandera les autorisations. Ce type d'installation est rigoureusement réglementé et se soumet à de multiples exigences. Les différentes réglementations relatives à ce genre de projet seront respectées, par exemple les normes CSA 276-15 de transport Canada. L'opération sera assurée par du personnel ayant reçu la formation appropriée. Les analyses de risque, le plan d'urgence et recommandations seront effectués lors de la conception des installations par du personnel compétent et expérimenté en la matière. Les résultats de ces analyses seront partagés avec les autorités concernées. Notez que le GNL ne peut être entreposé plus de deux semaines, ce qui limitera la quantité simultanément sur place. À titre d'exemple, comme les besoins seront d'environ 45 000 000 litres de GNL par année, deux semaines d'entreposage représenteront environ 2 000 000 litres. Il est prévu que le site d'entreposage de GNL soit alimenté par transport routier, ce qui représente entre 20 et 25 camions-citernes par semaine. D'ailleurs, la même approche sera mise en place pour les autres fournisseurs de produits pétroliers ou chimiques, tels que le fournisseur de diésel et d'essence, collecteur, etc.

### **Question 2**

*Est-ce que le promoteur pourrait nous transmettre, si elle a été réalisée, une analyse du risque posé par la présence des réservoirs de GNL et du service de distribution associé, sur le milieu environnant considérant la présence de la route 172 et de certaines habitations. Si une telle étude a été faite est-ce qu'elle a été communiquée à la municipalité et à quel moment?*

### **Réponse :**

Cette analyse de risque sera réalisée par le futur fournisseur, qui sera le propriétaire des installations, tout comme le PMU. Il s'agira d'installation semblable à des installations de gaz propane liquéfié, très fréquente en milieu commercial et industriel.

Voici de l'information concernant la première station de ravitaillement en GNL au Canada instauré par la compagnie Shell.



Source : <http://www.shell.ca/fr/aboutshell/media-centre/news-and-media-releases/2013/03072013-liquid-natural-gas.html>